



FICHE D'INSCRIPTION

Période	Vacances scolaires été 2019
Activité	Apprentissage enfants

Les séances :

Des cours d'apprentissage de la natation sont proposés pour les enfants à partir de 7 ans.

Le cycle se compose de :

5 séances (et/ou de 4 séances pour la semaine du 15 août)

L'inscription :

Pour inscrire votre enfant, déposez à l'accueil du centre aquatique :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la fiche d'inscription ci-présente dûment remplie | <input type="checkbox"/> un certificat médical pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> le règlement : | <input type="checkbox"/> un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif Communauté de Communes ¹ |

Cycle de 4 séances :

- ➔ 30 € pour les enfants résidant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 36 € pour les enfants résidant hors Communauté De Communes de la Baie du Cotentin.

Cycle de 5 séances :

- ➔ 37.50 € pour les enfants résidant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 45 € pour les enfants résidant hors Communauté de la Communes de la Baie du Cotentin.

L'enfant	Le Parent
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse (si différente)
.....
Date de naissance	Tél1.
	Tél2.
	Adresse mail

Le(s) créneau(x) souhaité(s) :

	Apprentissage 1 de 17h à 17h45	Apprentissage 2 de 18h à 18h45
Semaine du 1 au 5 juillet		
Semaine du 8 au 12 juillet		
Semaine du 15 au 19 juillet		
Semaine du 22 juillet au 26 juillet		
Semaine du 29 juillet au 2 août		
Semaine du 5 au 9 août		
Semaine du 12 au 16 août (4 séances)		
Semaine du 19 au 23 août		
Semaine 26 août au 30 août		

Le cours souhaité :

APP1 : Apprentissage 1

L'enfant n'a jamais pris de cours ou n'est pas très à l'aise dans l'eau et ne répond pas aux critères de l'apprentissage 2

APP2 : Apprentissage 2

L'enfant sait déjà sauter dans le grand bassin sans matériel, puis faire l'étoile de mer, puis se déplacer un peu.

¹ Les personnes habitant les communes formant la communauté de Communes de la Baie du Cotentin bénéficient d'un tarif réduit. Pour prétendre à ce « tarif Communauté de Communes », vous devez impérativement présenter un justificatif de domicile.